

en route !
déplacements
et mobilité

EMERGENCES

Trimestriel du Centre Reine Fabiola

11^{ème} année - n°44 - 4^{ème} trimestre 2003

bureau de dépôt : 7060 Soignies 1 - P 3004009



*J'ai appris à marcher ; depuis lors je me laisse courir.
J'ai appris à voler, depuis lors je n'ai pas besoin qu'on me pousse pour changer
de place. Maintenant, je suis léger, maintenant je vole, maintenant je me vois au-
dessus de moi-même, maintenant un dieu danse en moi.¹*

Se déplacer, c'est d'abord se rencontrer soi-même.

Se déplacer, voyager seul dans le village, dans la ville, dans la vie, c'est s'assumer. Pour une personne handicapée mentale, c'est aussi vaincre sa peur et, notamment, sa peur de l'autre. Se déplacer, c'est une preuve très concrète de sa compétence et de ses capacités, de son mérite personnel à affronter le monde qui l'entoure.

Marcher dans la rue, c'est aussi, d'une certaine façon, une aide à la marche de l'esprit.

Un éveil à la curiosité.

Une rencontre avec autrui, au delà des liens familiaux.

Se déplacer est un acte fondamental. Humainement inaliénable.

Animaux nomades, nous avons conquis la terre en marchant, en voyageant.

Se déplacer, c'est donc aussi partir à la conquête du monde.

Elargir son territoire.

Affirmer son identité.

Accepter le regard de l'autre. La parole. Les sons, les bruits et les odeurs de la vie.

C'est relever le défi de l'autonomie.

Se mouvoir librement, s'émerveiller des mille et un détails de la vie quotidienne et des mille et une choses qui forment autour de nous un tissu d'émotions et d'affects.

Eternels voyageurs devant l'Eternel, nous sommes faits de cette indéfinissable légèreté de l'être.

Bouger, c'est être citoyen, sans entrave aucune à lier à un quelconque handicap.

Se mobiliser, c'est se situer au delà des frontières, des carcans, des ségrégations.

Habituer l'autre à la présence de l'autre.

Eveiller l'autre à la liberté de l'autre.

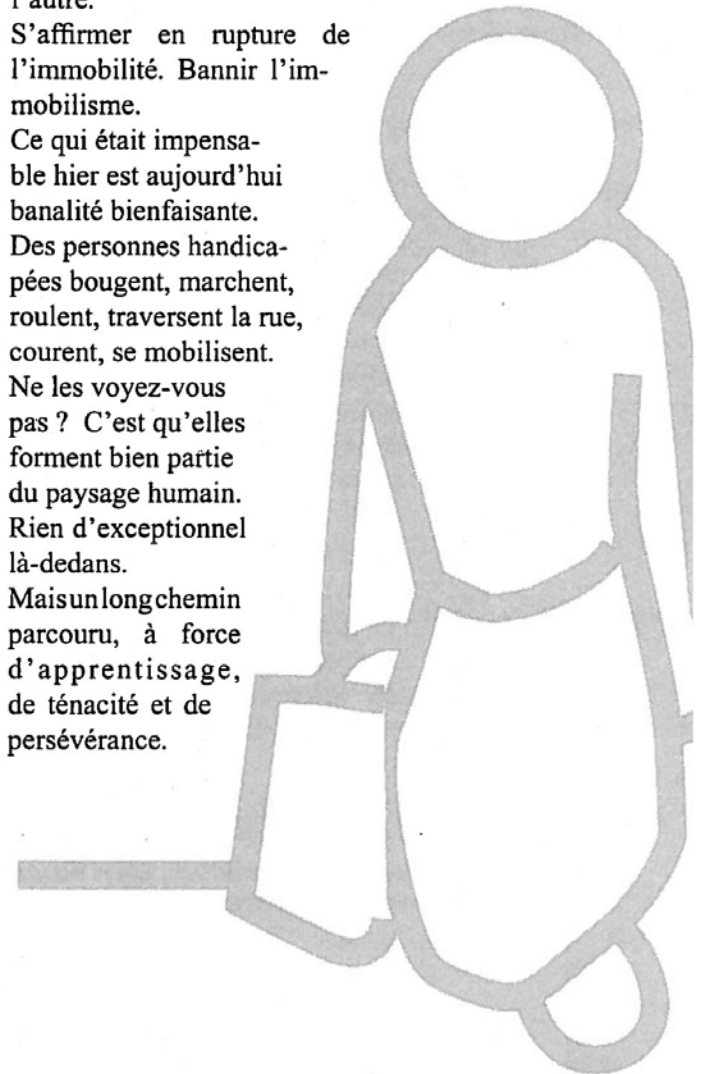
S'affirmer en rupture de l'immobilité. Bannir l'immobilisme.

Ce qui était impensable hier est aujourd'hui banalité bienfaisante.

Des personnes handicapées bougent, marchent, roulent, traversent la rue, courent, se mobilisent.

Ne les voyez-vous pas ? C'est qu'elles forment bien partie du paysage humain. Rien d'exceptionnel là-dedans.

Mais un long chemin parcouru, à force d'apprentissage, de ténacité et de persévérance.



Et Zarathoustra quitta sa patrie et le lac de sa patrie et s'en alla dans la montagne.

Efren MORALES
Adjoint de Direction - Responsable pédagogique

¹ Ainsi parlait Zarathoustra - F. Nietzsche

Le Centre Reine Fabiola de Neufvilles

SOMMAIRE



<i>Editorial</i>	1	<i>changement de foyer ou d'atelier</i>	22
<i>Sommaire</i>	2	<i>un état d'esprit</i>	23
<i>Le Centre Reine Fabiola</i>	3	<i>bien dans la salle de bain...</i>	24
<i>un permis à la clé...</i>	4	<i>c'est plus facile pour passer</i>	25
<i>c'est quoi le permis ? à quoi ça sert ?</i>	5	<i>remonter le courant</i>	
<i>avez-vous déjà pris le train ?</i>	6	<i>un kilomètre à pied...</i>	26
<i>un train peut en cacher un autre</i>	7	<i>je pédale, tu pédales, nous pédalons</i>	27
<i>autres formations</i>	8	<i>on apprend surtout la technique</i>	28
<i>contrôle de sécurité</i>	10	<i>je vais à mon rythme</i>	
<i>qu'est-ce que le contrôle de sécurité ?</i>	11	<i>ça me permet de sortir de chez moi...</i>	29
<i>ce n'est pas mal du tout !</i>	12	<i>c'est mon boulot!</i>	
<i>j'aime avoir les mains pleines de graisse !</i>	13	<i>le train-train quotidien</i>	30
<i>un vélo sûr et réglementaire doit avoir...</i>		<i>au rythme de la passion</i>	31
<i>un travail de longue haleine... qui en vaut</i>	14	<i>à travers les âges</i>	32
<i>la peine !</i>		<i>j'avais mes oreilles</i>	34
<i>roue de secours</i>		<i>voyages imaginaires</i>	35
<i>à tâtons...</i>	15		
<i>je suis capable de me déplacer toute seule</i>		<i>Pages Loisirs</i>	36
<i>ça me permet de me déplacer</i>		<i>Brèves</i>	40
<i>les rouages du travail</i>	16	<i>Clin d'oeil</i>	43
<i>à l'arrêt du bus...</i>	18	<i>Déjà parus</i>	44
<i>sur la place du village</i>	19		
<i>transport à la parisienne</i>	20		

«Emergences» revue trimestrielle du Centre Reine Fabiola de Neufvilles réalisée au service Communication avec le concours de la Commission d'avis du Conseil d'Administration

Onzième année - Coordination :

Caroline ALBERT

Maquette, infographie et couverture :

Sabine HAESEBROEK

Photographies :

Mimo DI FRANCO (M.D.F.)

Emmanuel PÊTRE (E.P.)

Catherine VANDERVELDE (C.V.)

Merci aux auteurs des autres photographies

Sérigraphie de Fabien LASSOIE et son équipe

Abonnement pour 4 numéros :
De Belgique : 12,50 € sur le compte
270-0476510-02 de l'asbl Institut
Reine Fabiola
De France : 12,50 € par chèque
barré « I.R.F. Emergences » ou sur
le compte 30027-00003-644905-46
« I.R.F. »

Editeur responsable :
Michel BOURDON
455, rue de Neufvilles
7063 Neufvilles - Belgique
Tél : 067/33.02.25 Fax : 067/33.38.32
e-mail : communication@crfneufvilles.org
www.crfneufvilles.org

Bureau de dépôt
Soignies 1 - Belgique

Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle du contenu de la présente revue est interdite sans l'autorisation expresse et préalable du Centre Reine Fabiola de Neufvilles.

un permis à la clé...

Développer l'autonomie de tout un chacun est l'un des objectifs prioritaires du Centre Reine Fabiola, c'est notamment permettre aux personnes handicapées de se déplacer en toute sécurité, que ce soit dans le village ou dans la ville. Et pour être à même de se déplacer seul, il est important que cette notion de sécurité soit parfaitement comprise, assimilée et mise à l'épreuve.

A cette fin, un outil de gestion de cette autonomie a été créé et généralisé dans toute l'institution : le **permis**. Un document précieux qui ne s'acquiert qu'après une appréciation satisfaisante des connaissances élémentaires qui sont celles du bénéficiaire par rapport au Code de la route, ainsi que de ses comportements et aptitudes à anticiper et évaluer le danger.

Ainsi lorsqu'un des résidents du Centre désire élargir son champ de mobilité, ses compétences, il se rend dans les locaux du Service de Formation Permanente, le Sefope, afin de formuler une **demande de formation**.

Lors de son inscription, le demandeur explique ses **objectifs** (pouvoir se rendre seul dans un foyer pour rencontrer des amis, pouvoir circuler en vélo dans la ville...) qui seront ensuite analysés par les formateurs afin qu'une **réponse** adéquate puisse leur être apportée.

Dans le cas précis du permis, le service médical devra préalablement rendre un avis favorable, conditionné ou non, concernant l'obtention du précieux document. Ainsi, une personne épileptique pourra accéder à la formation mais n'aura la possibilité de se déplacer sur le trajet qu'aux heures de forte fréquentation.

Toute formation débute d'abord formellement par la signature d'un **contrat** incluant certaines règles : arriver à l'heure, prévenir en cas d'empêchement... C'est aussi dans ce contrat que la personne s'engagera, par exemple, à économiser en vue de l'achat de son vélo.

L'apprentissage proprement dit commence ensuite et le Code de la route se voit aborder de multiples manières: par l'utilisation des figurines représentant une rue, un carrefour, des piétons ou des cyclistes, par l'utilisation de panneaux du Code de la route (obligation, interdiction, attention) ou par des mises en situation permettant à la personne de se déplacer sur le terrain (passage pour piéton, sens interdit, stop, etc.).

Si l'objectif final est l'application des règles de sécurité routière, les **moyens** d'acquérir cette connaissance, eux, varient en fonction des capacités de chacun. Il n'y a pas de solution unique, il y a des adaptations innombrables. C'est un apprentissage qui peut être rapide (un mois minimum) mais qui peut aussi s'étaler sur des années. Chacun y réagit très personnellement. Telle Sylvie refusant de traverser sur les «pas-sages» pour piéton car elle s'estimait elle-même «très sage»... Ou encore comme Michel qui pouvait rester près de 45 minutes avant d'oser poser le pas sur ces fameuses lignes blanches. Autant de comportements auxquels il faut chaque fois s'adapter.

Pour le permis vélo, les choses se compliquent avec la priorité de droite. L'habitude de regarder en premier du côté gauche reste souvent gravée dans les réflexes... Or le danger vient, dans ce cas-ci, d'abord de la droite.

Après l'apprentissage vient l'évaluation. Une étape essentielle où sont évaluées les connaissances théoriques et pratiques du bénéficiaire. Et quelle fierté une fois cette étape franchie avec succès, d'exhiber enfin le fameux document de couleur jaune les autorisant à se déplacer! C'est un véritable droit qu'ils ont acquis là, par leur seule volonté et persévérance.

L'exercice de ce droit va évidemment de pair avec le devoir de respecter

les règles de prudence et du Code de la route, comme celui d'adopter un comportement social adéquat et de garantir le maintien de ses compétences.

Lorsque le respect de ces règles et critères n'est plus garanti, une suspension ou un retrait de permis constituent des mises en garde ou des sanctions qui permettront une prise de responsabilisation du bénéficiaire. Diverses raisons peuvent ainsi


conduire à une suspension : un comportement inadéquat (agressivité, énervement...), un état physique défaillant, mais également des éléments extérieurs comme des travaux sur la voirie... Autant de situations qui pourraient perturber le bon déroulement du trajet.

Par ailleurs, toute infraction au Code de la route ou mise en danger grave est sanctionnée par le retrait immédiat du permis (permis piéton et permis vélo si la personne est en possession des deux).

Pour retrouver son permis et, donc, son droit à se déplacer seule, la personne handicapée devra passer une nouvelle évaluation. Celle-ci déterminera soit le recouvrement du permis, soit l'obligation de suivre une formation complémentaire.

La sécurité prime avant tout. Etre autonome, c'est savoir s'orienter en toute sécurité. C'est aussi s'adapter au milieu dans lequel on évolue. Autant de notions essentielles qui font que la route vers la mobilité peut être longue...

Dominique GALLEZ
Formateur au Sefope



Centre Reine Fabiola
Permis de se déplacer

Nom :
Prénom :
Adresse :
706
N° de téléphone :067/

Contrat: je m'engage à respecter les règles de prudence et du code de la route. J'accepte qu'un membre du personnel me fasse une remarque si je ne respectais pas mes engagements.

c'est quoi le permis ? à quoi ça sert ?



Quand on a le permis, on n'a pas le droit de brûler les feux rouges, on doit attendre que le bonhomme soit vert sinon on peut avoir un accident. C'est bien le permis, je peux aller n'importe où... à Mons, à Bruxelles, à Paris, mais pour ça, il faut aussi le permis pour prendre le bus et le train. A pied, ce n'est pas possible d'aller jusque Paris.

Dominique DUPUIS

Le permis, ça sert à bien rouler. Si c'est orange, je dois m'arrêter. Il faut faire attention aux camions, aux vélos, aux piétons.

Fabienne LENAIN

Je suis contente d'avoir mon permis pour me déplacer, quand on est invité quelque part, pour aller au magasin et se faire plaisir. C'est bien aussi pour venir au travail, les paysages sont beaux et on rencontre d'autres gens.

Françoise BAZIN

Le permis, ça sert à marcher du bon côté. Pas du côté droit mais du côté gauche. Il faut traverser sur un passage piéton. On ne peut pas marcher à droite, si on le fait, on peut avoir un accident avec les voitures. Il faut toujours le brassard quand il y a du brouillard et quand il fait noir. Un panneau rouge et bleu, ça veut dire interdit de stationner.

Jean-François STAQUET



Le permis, on doit l'avoir sur soi. Ça sert à montrer qu'on sait se déplacer. Moi, j'ai le permis piéton. Je peux aller jusque Soignies. Quand on a le permis, on ne peut pas se déplacer n'importe comment. Il ne faut pas faire d'infractions. Il faut faire attention aux passages pour piétons, aux feux de signalisation. Il faut regarder des deux côtés de la rue pour voir s'il n'y a pas de voiture.

Xavier VAN DEN BOGAERT

Moi, j'ai le permis pour aller du Centre jusqu'à la Motte. Le permis, c'est regarder ce que l'on fait, si on regarde bien à gauche et à droite. Ce qu'on ne peut pas faire, c'est se mettre du mauvais côté de la route. Ce qu'on peut faire, c'est se mettre du bon côté. Au début, j'étais nouvelle, je n'avais pas de permis, ce n'était pas gai.

Nodège LARBANET

J'ai le permis vélo et le permis piéton. Ça me permet de me déplacer, d'aller en ville tout seul, sans l'aide des éducateurs. C'est l'autonomie. En hiver, je prends la navette, mais sinon je vais travailler en vélo.

Olivier FLEURY



Le permis, c'est le code de la route, c'est savoir comment je dois faire avec les feux. Parfois, il y a des panneaux « interdit » ou alors il y a des feux rouges et on s'arrête. Quand c'est vert, on passe. C'est important d'avoir son permis parce que sinon on ne peut pas aller en vélo et on ne peut pas aller à pied. Moi, j'ai le permis B, c'est quand on peut aller partout. Le permis A, c'est quand on doit rester dans une même ville.

Pascal LEGRAND

Le permis, c'est l'autorisation de se déplacer tout en étant en sécurité. Il y a le permis vélo, mobylette, piéton. Avec le permis, on peut tout faire sauf mettre sa vie en danger ou la vie d'autrui.

Quand on a le permis, il faut traverser sur un passage pour piéton. Moi, je regarde toujours à droite et à gauche. J'en vois beaucoup traverser n'importe où. Avoir le permis, c'est important pour la sécurité. Ça sert à nous déplacer tout seuls.

Gérard FOY

Le permis, ça sert à rouler sur la route. Il faut éviter les sens interdits. C'est important d'avoir le permis. Au Centre, on est obligé de le passer. Je le fais parce que je suis obligé. Moi, ça fait 20 ans que je l'ai, mon permis. C'est important de bien se comporter sur la route, c'est pour éviter d'avoir des accidents. Les gens ne connaissent pas le code de la route.

André PLOUVIER

Propos recueillis par
Catherine VANDERVELDE
et Caroline ALBERT
Service Communication